



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE



[Communiqués](#)

[Annexes](#)

Amendes



Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

TOURNOI INTERNATIONAL VAL DE MARNE

Résultats
21ème Edition Tournoi U16

Classement FINAL :

01 - ITALIE
02 - RUSSIE
03 - BELGIQUE
04 - FRANCE

Meilleur Gardien de But : M. BONUCCI Bryan, n°1 (Italie)
Meilleur Buteur : M. MANCINI Tommaso, n°9 (Italie)
Meilleur Joueur : M. VAN DE PERRE Kamiel, n°3 (Belgique)
Challenge du Fair-Play : RUSSIE

RESULTATS J1 - MARDI 29 OCTOBRE 2019
à Limeil Brévannes = **RUSSIE / ITALIE (1/2)**
Buteurs : STOLBOV Kirill (Russie) & MANCINI Tommaso (2 buts – Italie)
au Plessis-Tréville = **FRANCE / BELGIQUE (0/4)**
Buteurs : LAGAE Bram / LAVIA Roméo / SAKKALI Sami / SERVAIS Mathis (Belgique)

RESULTATS J2 - JEUDI 31 OCTOBRE 2019
à Vitry/seine = **ITALIE /Belgique (4/2)**
Buteurs : MANCINI Tommaso/ ACCORNERO Fédérico / ROSSI Leonardo – 2 buts (Italie) & EL KHANNOUS Bilal – 2buts (Belgique)
à Créteil = **RUSSIE / FRANCE (2/1)**
Buteurs : KRASHEVSKIY Yaroslav / TSVETKOV Vadim (Russie) & VOGEL Hugo (France)

RESULTATS J3 - SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019 à Bonneuil/marne
BELGIQUE/ RUSSIE (1/5) = *Buteurs : VAN DE PERRE Kamiel (Belgique) & CHOBANOV Ruslan / STOLBOV Kirill /GAINOV Mikhail -3buts (Russie)*
FRANCE / ITALIE (2/2) = *Buteurs : FOUGEU Breyton / PIRRINGUEL Lenny (France) & FATICANTI iacomo/ ROSSI Leonardo (Italie)*



FORMATION CLUBS « Match Sensible »

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 de 09h00 à 12h00

au siège du District du Val de Marne de Football

-Ordre du Jour -

- Rôle de la CDPME (Prévention Médiation Education) & Présentation des membres
- Préparation d'un match dit « Sensible » (avant, pendant, après), présentée par le CRPME (Lpiff)
- Questions & Pôt de l'amitié

INSCRIVEZ-VOUS !! (Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)

Edition N°509 du Jeudi 7 Novembre 2019

COMMUNIQUES

INFOS

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

Tirage – COUPE DE France (Phase FFF)

Dates	Matches
<u>16/11/2019</u>	<u>Sarre Union U.S. 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>
<u>16/11/2019</u>	<u>Amneville Cso 1 - Paris Fc 1</u>

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession

du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

FORMATION CLUBS

« MATCH SENSIBLE »



Samedi 16 Novembre 2019 de 09h00 à 12h00

Au siège du District du Val de Marne de Football

COUPON –REPONSE

A retourner pour le 6 Novembre 2019

Nom du Club :

Nom & Prénom du Président(e) :

Numéro Portable :

Nom & Prénom du Trésorier(e) :

Numéro Portable :

- Participe à la réunion :

OUI :

NON :

Merci de Cochez la ou les case(s) concernée(s)

QUESTIONS :

Coupon à retourner au District du Val de Marne

Par MAIL : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

OU

Par COURRIER : 131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 20/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
CERTIFICATION	16/11/19		District
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	District
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 4 /12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Mardi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

U15 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 27/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 30/11 Interdistrict

U15F (nées en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 13/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 23/11 Interdistrict

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*
Tournoi à définir

FOOTBALL FEMININ

Réunions club programmées les :

19/12/2019
25/06/2020

Modules féminins

Module U9 – 10&11/02/2020
Module U11 – 16&17/04/2020

Finales

Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020
Finales Futsal – 06/05/2020
Finale Départementale U11F – 16/05/2020
Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020
Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au
07/06/2020
Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Licences 2019/2020 : informations pratiques

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2019

Membres : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et, MM. GRESSIEN Georges, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, Assiste : MM. TAFININE Drisse, Absents excusés : MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, GOURDOU Jean-Philippe, KUNTZMAN Michel, NOYON Joël, RANSOU Virginie, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019/2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres
(Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 :**

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence.**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U 8 – U 9

CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du 04/11/2019 :

Pris note. Vous ne pouvez plus être sur le Site d'accueil en U8/U9.

U 10 - U11

CRETEIL LUSITANOS F. US / SANTENY SP.L. U11 G 7 AB du 12/10/2019

Courrier du club de CRETEIL LUSITANOS F. US du 14/10/2019.

Pris note de vos problème de F.M.I.

U 12 – U 13

CENTRE FORMATION F. PARIS / MAISONS ALFORT F.C. CL Poule C (U13) du 28/09/2019

Courrier du club de CENTRE FORMATION F. PARIS du 04/11/2019.

Mail non-officiel, n'émanant pas du club, ceci étant : Rencontre reportée au samedi 16/11/2019.

(Accord des 2 clubs).

ORGANISATION DES CHALLENGES :

La Commission, dans un esprit de conciliation et, afin DE FAIRE JOUER LE MAXIMUM D'ENFANTS LICENCIES, a décidé, malgré les difficultés rencontrées, de rectifier les poules au dernier moment, selon les *engagements* et *désengagements tardifs des clubs*.

(Veuillez vérifier vos affectations qui ont pu changer).

**1er TOUR : COUPE FESTIVAL (U13) PITCH
ET CHALLENGE JOSEPH MERCIER (U12)
(DU SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019)**

ASPTT VILLECRESNES

Courrier du 30/10/2019 :

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** Poule 9 (Festival U13).

CHANTIERS PARIS U.A.

Courrier du 02/11/2019 :

Votre deuxième équipe U13 remplace l'EXEMPT Poule 12 à JOINVILLE-LE-PONT.

CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du 04/11/2019 :

Pris note. Coup d'envoi à 9 H 30 au **Stade DUVAUCHELLE OUEST - Rue Dominique DUVAUCHELLE – 94000 CRETEIL**. (Prévenir vos adversaires).

Heure d'accueil : 10 H 00.

Début des rencontres : 10 H 30.

Pour les horaires, vous devez contacter les clubs Accueil

(Certains commencent plus tôt : à 9 H 00).

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification. Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entraînera la disqualification de l'équipe

La Commission vous demande de présenter un dirigeant
ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

RAPPEL : LE CHALLENGE J.MERCIER EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U12.

RAPPEL : Article - 160 « Nombre de joueurs Mutation »

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match, est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'Article 92.1 des présents règlements.

ARTICLE 5 : FINALE DISTRICT

Mise en place des rencontres: Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16, après tirage au sort intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER. Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

PARC Méliès - 99bis, Avenue de la Victoire - 94310 CHOISY-LE-ROI.

POULE 1 : Coupe Festival (U13)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
CHOISY LE ROI A.S. 5
VILLENEUVE ABLON U.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 5

POULE 1 : Challenge J. MERCIER (U12)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
CHOISY LE ROI A.S. 6
VILLENEUVE ABLON U.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 8.

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

*COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE - RUE AUGUSTE DELAUNE - RUE JEAN CATELAS -
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE.*

POULE 2 : Coupe Festival (U13)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 7
BOISSY F.C. 3
ST-MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1

POULE 2 : Challenge J. MERCIER (U12)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F.US 4
BOISSY F.C. 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2.

CENTRE BRY F.C.

*PARC DES SPORTS DES MAISONS ROUGES - 23, Rue du clos Sainte-Catherine
94360 BRY-SUR-MARNE.*

POULE 3 : Coupe Festival (U13)

BRY F.C. 1
R.C. PARIS 10 3
CHAMPIGNY F.C. 94 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 5

POULE 3 : Challenge J. MERCIER (U12)

BRY F.C. 2
R.C. PARIS 10 4
CHAMPIGNY F.C. 94 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 6.

CENTRE CACHAN C.O.

STADE DUMONTEL - Avenue DUMOTEL - 94230 CACHAN.

POULE 4 : Coupe Festival (U13)

CACHAN C.O. 1
CHOISY LE ROI A.S. 3
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 3.

POULE 4 : Challenge J. MERCIER (U12)

CACHAN C.O 2
CHOISY LE ROI A.S. 3
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 3.

CENTRE FORMATION F. PARIS

PARC INTERDEP - Plaine SUD – Chemin des BŒUFS - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 5 : Coupe Festival (U13)

CENTRE FORMATION F. PARIS 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
BOISSY F.C. 1
CACHAN C.O. 3

POULE 5 : Challenge J. MERCIER (U12)

CENTRE FORMATION F. PARIS 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
BOISSY F.C. 2
CACHAN C.O. 4.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 6 : Coupe Festival (U13)

CHARENTON C.A.P. 1
CAMILLIENNE SP. 12EME 3
CHANTIERS PARIS U.A. 1
ST MANDE F.C. 3

POULE 6 : Challenge J. MERCIER (U12)

CHARENTON C.A.P. 2
CAMILLIENNE SP. 12EME 2
CHANTIERS PARIS U.A. 4
ST MANDE F.C. 4.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN - 39, Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 7 : Coupe Festival (U13)

CHOISY LE ROI A. S. 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 5
CHEVILLY LA RUE ELAN 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 3

POULE 7 : Challenge J. MERCIER (U12)

CHOISY LE ROI A.S. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 6
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
BONNEUIL S/MARNE C.S. 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE OUEST - Rue Dominique DUVAUTELLE - 94000 CRETEIL

(Coup d'envoi à 9 H 30).

POULE 8 : Coupe Festival (U13)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
CAUDACIENNE ENT.S. 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 3
LIMEIL BREVANNES A.J. 3

POULE 8 : Challenge J. MERCIER (U12)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
CAUDACIENNE ENT.S .2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 4
LIMEIL BREVANNES A.J. 4.

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET - 169 AVENUE MAURICE BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS-TREVISE.

POULE 9 : Coupe Festival (U13)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
EXEMPT.
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1.

POULE 9 : Challenge J. MERCIER (U12)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
ASPTT VILLECRENES 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 6
VINCENNOIS C.O. 6.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE G. LE TIEC - 02, Rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 10 : Coupe Festival (U13)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
BRY F.C. 3
CHARENTON C.A.P. 5
JOINVILLE R.C. 5

POULE 10 : Challenge J. MERCIER (U12)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
BRY F.C. 4
CHARENTON C.A.P. 6
NOGENT S/MARNE F.C. 4.

CENTRE GOBELINS F.C.

STADE BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX - 75013 PARIS.

POULE 11 : Coupe Festival (U13)

GOBELINS F.C. 1
CAMILLIENNE SP. 12EME 1
CHARENTON C.A.P. 3
JOINVILLE R.C. 3

POULE 11 : Challenge J. MERCIER (U12)

GOBELINS F.C. 2
CAMILLIENNE SP. 12EME 4
CHARENTON C.A.P. 4
JOINVILLE R.C. 6.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JEAN-PIERRE GARCHERY - 12 Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 12 : Coupe Festival (U13)

JOINVILLE R.C. 1
ASOMBA 1
ORMESSON U.S. 3
CHANTIERS PARIS U.A. 3

POULE 11 : Challenge J. MERCIER (U12)

JOINVILLE R.C. 2
ASOMBA 2
ORMESSON U.S. 4
MINIS AND MAXIS 2.

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS.

POULE 13 : Coupe Festival (U13)

PARIS UNIVERSITE CLUB 1
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE 1
GOBELINS F.C. 3
VILLEJUIF U.S. 3.

POULE 13 : Challenge J. MERCIER (U12)

PARIS UNIVERSITE CLUB 2
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE 2
GOBELINS F.C. 4
VILLEJUIF U.S. 6.

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

STADE DES LILAS - 16 bis, Rue Gaston Monmousseau - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

POULE 14 Coupe Festival (U13)

U.S. IVRY FOOTBALL 1
CHOISY LE ROI A.S.7
GENTILLY ATHLETIC CLUB 1
HAY LES ROSES C.A. 1

POULE 14 Challenge J. MERCIER (U12)

U.S. IVRY FOOTBALL 2
CHOISY LE ROI A.S. 8
GENTILLY ATHLETIC CLUB 2
HAY LES ROSES C. A. 2.

CENTRE SUCY F.C.

PARC DES SPORTS - 42, Route de la Queue-en-Brie - 94370 SUCY-EN-BRIE.

POULE 15 : Coupe Festival (U13)

SUCY F.C. 1
F. C. MANDRES PERIGNY 1
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 3
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 1

POULE15 Challenge J. MERCIER (U12)

SUCY F.C. 2
F. C. MANDRES PERIGNY 2
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 4
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 2.

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 16 : Coupe Festival (U13)

VILLEJUIF U.S. 1
O. CLUB D'IVRY 1
RUNGIS U.S. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 3

POULE 16 : Challenge J. MERCIER (U12)

VILLEJUIF U.S. 2
O. CLUB D'IVRY 2
VITRY C.A. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 4.

CENTRE VILLIERS S/MARNE ENT.S.

STADE OCTAVE LAPIZE (Honneur 2) - 03, Rue Entroncamento - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE.

POULE 17 : Coupe Festival (U13)

VILLIERS S/MARNE ENT.S 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
R.C. PARIS 10 1
EXEMPT.

POULE 17 : Challenge J. MERCIER (U12)

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
R.C. PARIS VITRY C.A. 2.
EXEMPT.

CENTRE NOGENT S/MARNE F.C.

PARC DU TREMBLAY - BOULEVARD DES ALLIÉS - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

POULE 18 : Coupe Festival U13

NOGENT S/MARNE F.C. 1
ST MANDE F.C. 1
VILLEJUIF U.S. 7
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 5

POULE 18 : Challenge J. MERCIER (U12)

NOGENT S/MARNE F.C. 2
ST MANDE F.C. 2
MAISONS ALFORT F.C 4
PARIS UNIVERSITE CLUB 8.

CENTRE LIMEIL BREVANNES A.J.

COMPLEXE SPORTIF DIDIER PIRONI - 21, Avenue DESCARTES - 94450 LIMEIL BREVANNES.

POULE 19 : Coupe Festival (U13)

LIMEIL BREVANNES A.J. 1.
SPORTING FOOTBALL CLUB
DE CHENNEVIERES 1
CENTRE FORMATION F. PARIS 3
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1

POULE 19 : Challenge J. MERCIER (U12)

LIMEI BREVANNES A.J. 1.
SPORTING FOOTBALL CLUB
DE CHENNEVIERES 2
CENTRE FORMATION F. PARIS 4
FRESNES A.A.S. 2.

CENTRE ORMESSON U.S.

STADE DU BELVEDERE - 28, Rue du Docteur LIBERT - 94490 ORMESSON-SUR-MARNE.

POULE 20 : Coupe Festival (U13)

ORMESSON U.S. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1.

POULE 20 : Challenge J. MERCIER (U12)

ORMESSON U.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
U. FOOTBALL CRETEIL 2
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2.

CENTRE KREMLIN BICETRE C.S.A.

STADE DES ESSELIERES - 53, RUE DU PRESIDENT BERGONIE - 94270 LE KREMLIN BICETRE.

POULE 21 : Coupe Festival (U13)

KREMLIN BICETRE C.S.A. 1
MAISONS ALFORT F.C. 1
VILLEJUIF U.S. 5
PARIS F.C. 1

POULE 21 : Challenge J. MERCIER (U12)

KREMLIN BICETRE C.S.A. 2
MAISONS ALFORT F.C. 2
VILLEJUIF U.S. 4
PARIS F.C. 2.

CENTRE THIAIS F.C.

STADE ALAIN MIMOUN - 01, RUE DU 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS.

POULE 22 : Coupe Festival (U13)

THIAIS F.C. 1
SUCY F.C. 3
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3

POULE 22 : Challenge J. MERCIER (U12)

THIAIS F.C. 2
SUCY F.C. 4
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4

CENTRE VAL DE FONTENAY AS

STADE COUBERTIN - 225, Rue LAFONTAINE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 23 : Coupe Festival U13

VAL DE FONTENAY AS 1
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
THIAIS F.C. 3
EXEMPT.

POULE 23 : Challenge J. MERCIER (U12)

VAL DE FONTENAY AS 2
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
THIAIS F.C. 4
EXEMPT.

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - Route de la PYRAMIDE - 75012 PARIS.

POULE 24 : Challenge J. MERCIER (U12)

VINCENNOIS C.O. 2
CHANTIERS PARIS U.A. 2
PARIS UNIVERSITE CLUB 4
VILLEJUIF U.S. 8

POULE 25 : Challenge J. MERCIER (U12)

VINCENNOIS C.O. 4
HAY LES ROSES C.A. 4
PARIS UNIVERSITE CLUB 6
GENTILLY ATHLETIC CLUB 4.

CENTRE ALFORTVILLE US

COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE SEINE - Allée Jean-Baptiste - 94140 ALFORTVILLE

POULE 26 : Challenge J. MERCIER (U12)

ALFORTVILLE US 2
VITRY C.A. 6
VITRY E.S. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 4

POULE 27 : Challenge J. MERCIER (U12)

ALFORTVILLE US 4
VITRY C.A. 4
VITRY E.S. 4
A. S. ULTRA MARINE 2.

CENTRE LUSITANOS ST MAUR U.S.

STADE FERNAND SASTRE - 50, Avenue RASPAIL - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

POULE 28 : Challenge J. MERCIER (U12)

LUSITANOS ST MAUR U.S. 2
CHAMPIGNY F.C. 94 4
MAROLLES F.C. 2
THIAIS F.C. 6

POULE 29 : Challenge J. MERCIER (U12)

LUSITANOS ST MAUR U.S. 4
JOINVILLE R.C. 4
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 4.

1er TOUR : CHALLENGE RÉGIONAL (U11) et José LEVY (U10)
(DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019)

ASPTT VILLECRESNES

Courrier du 30/10/2019 :

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** - Poule 2 (José LEVY).

MINIS AND MAXIS

Courrier du 16/10/2019 :

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** - Poule 30.

Heure d'accueil : **14 H 00.**

Début des rencontres : **14 H 30.**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification. Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant

ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

RAPPEL : LE CHALLENGE José LEVY EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U10.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

PARC MELIES - 99bis, Avenue de la VICTOIRE – 94360 CHOISY-LE-ROI.

POULE 1 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
ALFORTVILLE U.S. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 3
CHOISY LE ROI A.S. 3

POULE 1 : Challenge J. LEVY (U10)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
ALFORTVILLE U.S. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 3
CHOISY LE ROI A.S. 3.

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE - RUE AUGUSTE DELAUNE / RUE JEAN CATELAS

94380 BONNEUIL S/MARNE

POULE 2 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
BOISSY F.C. 3
ALFORTVILLE US 1
ASPT VILLESCHRENS 1

POULE 2 : Challenge J.LEVY (U10)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
BOISSY F.C. 4
ALFORTVILLE US 2
EXEMPT.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON- LE-PONT.

POULE 3 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

CHARENTON C.A.P. 1
CAMILLIENNE SP. 12EME 1
VINCENNOIS C.O.3
MAISONS ALFORT F.C. 3

POULE 3 : Challenge J. LEVY (U10)

CHARENTON C.A.P. 2
CAMILLIENNE SP. 12EME 2
VINCENNOIS C.O. 4
MAISONS ALFORT F.C. 4.

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

PARC DES SPORTS - 02, Rue du STADE - 94550 CHEVILLY-LARUE.

POULE 4 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CACHAN C.O. 3
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
SUCY F.C. 3

POULE 4 : Challenge J. LEVY (U10)

CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CACHAN C.O. 4
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2
SUCY F.C. 4.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN - 39 Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 5 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

CHOISY LE ROI A.S. 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
BONNEUIL S/MARNE C.S. 3
CACHAN C.O. 1

POULE 5 : Challenge J. LEVY (U10)

CHOISY LE ROI A.S. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
BONNEUIL S/MARNE C.S. 4
CACHAN C.O. 2.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US.

STADE DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 6 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

CRETEIL LUSITANOS F.US 1
CHAMPIGNY F.C. 94 3
ECOLE PLESSEENE DE FOOTBALL 3
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1

POULE 6 : Challenge J. LEVY (U10)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
CHAMPIGNY F.C. 94 4
ECOLE PLESSEENNE DE FOTBALL 4
A.S. ULTRA MARINE 2.

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET - 169, AVENUE MAURICE BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS TREVISE.

POULE 7 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
F.C. MANDRES PERIGNY 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 3
ORMESSON U.S. 3

POULE 7 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
F. C. MANDRES PERIGNY 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 4
ORMESSON U.S. 4.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE G. LE TIEC - 02, Rue Lacassagne - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 8 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
BRY F.C. 3
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 3
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1

POULE 8 : Challenge J. LEVY (U10)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
BRY F.C. 4
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 4
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2

CENTRE GOBELINS F.C.

STADE BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX - 75013 PARIS.

POULE 9 CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

GOBELINS F.C. 1
ST MANDE F.C. 3
U. S. IVRY FOOTBALL 5
VITRY C.A. 3

POULE 9 : Challenge J. LEVY (U10)

GOBELINS F.C. 2
ST MANDE F.C. 4
U. S. IVRY FOOTBALL 6
VITRY C.A. 4.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JEAN-PIERRE GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 10 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

JOINVILLE R.C. 1
VINCENNOIS C.O. 5
CHAMPIGNY F.C. 94 1
CHARENTON C.A.P. 3

POULE 10 : Challenge J. LEVY (U10)

JOINVILLE R.C. 2
VINCENNOIS C.O. 6
CHAMPIGNY F.C. 94 2
CHARENTON C.A.P. 4.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE DES ESSELIERES - 53, RUE DU PRESIDENT BERGONE - 94270 LE KREMLIN BICETRE.

POULE 11 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

KREMELIN BICETRE C.S.A. 1
HAY LES ROSES C.A.3
CHEVILLY LA RUE ELAN 3
GENTILLY ATHLETIC CLUB 1

POULE 11 : Challenge J. LEVY (U10)

KREMELIN BICETRE C.S.A. 2
HAY LES ROSES C.A. 4
CHEVILLY LA RUE ELAN 4
GENTILLY ATHELTIC CLUB 1 .

CENTRE LIMEIL BREVANNES A.J.

COMPLEXE SPORTIF Didier PIRONI - 21, Avenue DESCARTES - 94450 LIMEIL-BREVANNES.

POULE 12 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

LIMEIL BREVANNES A.J.1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C. 1

POULE 11 : Challenge J. LEVY (U10)

LIMEIL BREVANNES A.J. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2
PRODIJEDUC ACADEMIE F. C 2.

CENTRE MAISONS ALFORT F.C.

STADE CUBIZOLLES - 25 bis, Avenue du Général DE GAULLE - 94700 MAISONS-ALFORT.

POULE 13 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

MAISONS ALFORT F.C.1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 5
ASOMBA 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 3

POULE 13 : Challenge J. LEVY (U10)

MAISONS ALFORT F.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 6
ASOMBA 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4.

CENTRE NOGENT S/MARNE F.C.

PARC DU TREMBLAY - 11, BOULEVARD DES ALLIÉS - 94500 CHAMPIGNY-SUR- MARNE.

POULE 14 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

NOGENT S/MARNE F.C. 1
BRY F.C. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
JOINVILLE R.C. 3

POULE 14 : Challenge J. LEVY (U10)

NOGENT S/MARNE F.C. 2
BRY F.C. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
JOINVILLE R.C. 4.

CENTRE ORMESSON U.S.

STADE DU BELVEDERE - 28, Rue du DOCTEUR LIBERT - 94490 ORMESSON-SUR-MARNE.

POULE 15 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

ORMESSON U.S. 1
CENTRE FORMATION F. PARIS 3
BOISSY F.C. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 5

POULE 15 : Challenge J. LEVY (U10)

ORMESSON U.S. 2
CAUDACIENNE ENT.S. 2
BOISSY F.C. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 6.

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB.

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS.

POULE 16 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

PARIS UNIVERSITE CLUB 1
ENT. S.D/ JEUNES DU STADE 1
CHANTIERS PARIS U.A. 1
GENTILLY ATHLETIC CLUB 3

POULE 16 : Challenge J. LEVY (U10)

PARIS UNIVERSITE CLUB 2
ENT. S D/JEUNES DU STADE 2
CHANTIERS PARIS U.A. 2
GENTILLY ATHLETIC CLUB 4.

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des Corneilles - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

POULE 17 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
SANTENY SP.L. 1
NOISEAU STE S. 1
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 1

POULE 17 : Challenge J. LEVY (U10)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
SANTENY SP.L. 2
SUCY F.C. 6
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 2

CENTRE CENTRE FORMATION F. PARIS

PARC INTERDEP. - Plaine SUDE - Chemin des Bœufs - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 18 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

CENTRE FORMATION F. PARIS 1
VITRY E.S. 3
MINIS AND MAXIS 1
SPORTING FOOTBALL CLUB
DE CHENNEVIERES 1

POULE 18 : Challenge J. LEVY (U10)

CENTRE FORMATION F. PARIS 2
VITRY E.S. 4
MINIS AND MAXIS 2
SPORTING FOOTBALL CLUB
DE CHENNEVIERES 2.

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

SATDE DES LILAS - 16 bis, Rue Gaston Monmousseau - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

POULE 19 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

U. S. IVRY FOOTBALL 1
GOBELINS F.C. 3
VILLEJUIF U.S. 5
KREMLIN BICETRE C.S.A. 3

POULE : 19 Challenge J. LEVY (U10)

U. S. IVRY FOOTBALL 2
GOBELINS F.C. 4
VILLEJUIF U.S. 6
KREMLIN BICETRE C.S.A. 4.

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 20 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

VILLEJUIF U.S. 1
NOGENT S/MARNE F.C. 3
ST MANDE F.C. 1
JOINVILLE R.C. 5

POULE 20 : Challenge J. LEVY (U10)

VILLEJUIF U.S. 2
NOGENT S/MARNE F.C. 4
ST MANDE F.C. 2
JOINVILLE R.C. 6

CENTRE VILLENEUVE ABLON U.S.

STADE PIERRE POUGET – Rue de la Sablière - 94480 ABLON-SUR-SEINE.

POULE 21 : CHALLENGE REGIONAL (U11)

VILLENEUVE ABLON U.S.1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 5
VITRY C.A. 1
EXEMPT.

POULE 21 : Challenge J. LEVY (U10)

VILLENEUVE ABLON U.S. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 6
VITRY C.A. 2
EXEMPT.

CENTRE VILLIERS S/MARNE ENT.S.

STADE OCTAVE LAPIZE (Honneur 2) - 03, Rue Entroncamento - 94350 VILLIERS S/MARNE.

POULE 22 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 3

POULE 22 : Challenge J. LEVY (U10)

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
LUSITANOS ST MAUR U.S. 2

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS.

POULE 23 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

VINCENNOIS C.O. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1
VILLEJUIF U.S. 7
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1

POULE 23 : Challenge J. LEVY (U10)

VINCENNOIS C.O. 2
U. FOOTBALL CRETEIL 2
VILLEJUIF U.S. 8
PARIS UNIVERSITE CLUB 8.

CENTRE PARIS F.C.

STDE DEJERINE - TERRAIN HONNEUR - 36, Rue des Docteurs DEJERINE - 75020 PARIS.

POULE 24 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

PARIS F.C. 1
VILLEJUIF U.S. 3
FRESNES A.A.S. 1
VITRY E.S. 1

POULE 24 : Challenge J. LEVY (U10)

PARIS F.C. 2
VILLEJUIF U.S. 4
FRESNES A.A.S. 4
VITRY E.S. 2

CENTRE SUCY F.C.

PARC DES SPORTS – 42, Route de la Queue-en-Brie - 94370 SUCY-EN-BRIE.

POULE 25 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

SUCY F.C. 1
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
EXEMPT.

POULE 25 : Challenge J. LEVY (U10)

SUCY F.C. 2
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
EXEMPT.

CENTRE VAL DE FONTENAY AS

STADE COUBERTIN - 225, Rue LAFONTAINE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 26 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

VAL DE FONTENAY AS 1
R.C. PARIS 10 3
CAMILLIENNE SP. 12EME 3
FRESNES A.A.S. 1

POULE 26 : Challenge J. LEVY (U10)

VAL DE FONTENAY AS. 2
RC. PARIS 10 4
CAMILIIENNE SP 12EME 4
PARIS UNIVERSITE CLUB 6

CENTRE THIAIS F.C.

STADE ALAIN MIMOUN - 01, RUE DU 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS.

POULE 27 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

THIAIS F.C. 1
RUNGIS U.S. 3
O.CLUB D'IVRY 1
U.S. IVRY FOOTBALL 3

POULE 27 : Challenge J. LEVY (U10)

THIAIS F.C. 2
RUNGIS U.S. 4
O.CLUB D'IVRY 2
U.S. IVRY FOOTBALL 4.

CENTRE HAY LES ROSES C.A.

STADE INTERCOMMUNAL - 36, Rue de Chevilly - 94240 L'HAY-LES-ROSES.

POULE 28 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

HAY LES ROSES C.A. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 7
CHANTIERS PARIS U.A. 3
THIAIS F.C. 3

POULE 28 : Challenge J. LEVY (U10)

HAY LES ROSES C.A. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 8
CHANTIERS PARIS U.A. 4
THIAIS F.C. 4

CENTRE RUNGIS U.S.

STADE LUCIEN GRELINGER - 1 Avenue de la REPUBLIQUE - 94150 RUNGIS

POULE 29 : CHALLENGE RÉGIONAL (U11)

RUNGIS U.S. 1
THIAIS F.C. 5
R.C. PARIS 10 1
EXEMPT.

POULE 29 : Challenge J. LEVY (U10)

RUNGIS U.S. 2
THIAIS F.C. 6
R.C. PARIS 10 2
CHOISY LE ROI A.S. 8

CENTRE FRESNES A.A.S.

STADE GASTON ROUSSEL - 12, Avenue du PARC DES SPORTS - 94260 FRESNES.

POULE 30 : Challenge J. LEVY (U10)

FRESNES A.A.S. 2
CHOISY LE ROI A.S. 6
EXEMPT
PARIS UNIVERSITE CLUB 4.

SAISON 2019 - 2020 :

N°04 - JOURNAL DES AMENDES

(PV FOOT D'ANIMATION DU 04/11/2019)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Forfait	Plateau U9 du 05/10/2019	40,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Forfait	Plateau U9 du 05/10/2019	100,00 €
533680	ASOMBA	Forfait	Plateau U9 du 05/10/2019	20,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Forfait	Plateau U9 du 05/10/2019	10,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
521870	SUCY F.C.	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
523264	GOBELINS F.C.	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	Absence de C.R.	Plateau U6/U7 du 05/10/2019	20,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues - Poule B	FONTENAY SS/BOIS U.S./VILLEJUIF U.S. U11 G 1 Poules ABCD du 12/10/2019	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Feuilles de rencontre non-reçues - Poule B	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./CHOISY LE ROI A.S. U11 G 1 Poules ABCD du 12/10/2019	20,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	1 ^{er} Forfait	C. LACHICHE : JOINVILLE RC / VILLEJUIF U.S. CL - Poule A du 21/09/2019	10,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Feuilles non-reçue	C. LACHICHE : CHOISY LE ROI A.S. / PUC - Poule A du 21/09/2019	20,00€
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Feuilles non-reçues	C. LACHICHE : FONTENAY SS/BOIS U.S./ BONNEUIL S/MARNE C.S. - Poules A,B du 21/09/2019	40,00€

563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Feuilles non-reçues	C. LACHICHE : ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / CFFP - Poules C,D du 21/09/2019	40,00€
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	1 ^{er} Forfait	C. LACHICHE : JOINVILLE RC / LUSITANOS ST MAUR U.S.CL - Poule A du 28/09/2019	10,00 €
500012	CHARENTON C.A.P.	Feuilles non-reçues	C. LACHICHE : CHARENTON C.A.P./ THIAIS F.C - Poules C,D du 28/09/2019	40,00€
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Feuilles non-reçues	C. LACHICHE : CENTRE FORMATION F. PARIS / MAISONS ALFORT F.C. Poules C,D du 28/09/2019	40,00€
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>JOURNAL N° 04</u>	<u>DES AMENDES</u>	<u>570,00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 5 novembre 2019

Présents : MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, ARNAUD Georges, MARNE Gustave.

Absents excusés : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. D'EXPORT Jonathan, SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21838904-CHEVILLY LARUE ELAN 3 / NOGENT FC3 séniors D4.A du 03/11/19

Courriel du club de Chevilly Larue du 31/10/19 et de la Ville de Chevilly Larue (fermeture terrain – arrêté municipal).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21838997-MAROLLES FC2 / JEUNES STADE ENT.S séniors D4.B du 03/11/19

Courriel des clubs de Marolles FC et Ent. Jeunes du Stade du 03/11/19.

La Commission entérine le score = MAROLLES FC2 / JEUNES STADE (1- 9).

U20

N°22038167-US RUNGIS / US ALFORTVILLE U20 du 17/11/19

Courriel du club de Rungis US du 05/11/19.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 12h15 Stade Lucien Grelinger à Rungis.

(Cf article 6.2 du Règlement U20). Prévenir vos adversaires.

N°22038148-AS ULTRA MARINE / ST MAUR F. MASC.VGA U20 du 27/10/19

Lecture du rapport de l'arbitre du 27/10/19. (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°22038159-CHEVILLY LARUE ELAN 3 / ES VITRY U20 du 03/11/19

Courriel de l'équipe Chevilly Larue du 31/10/19 (terrain impraticable) et de la ville de Chevilly la Rue.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U18

N°21550681-VILLIERS ES12 / CACHAN CO U18 D2.B du 03/11/19

Courriel de l'équipe de Villiers du 31/10/19 (terrain impraticable) et de la Ville de Villiers/Marne.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U16

Courriel de CHAMPIGNY FC2 du 4/11/2019 U16 D3.C

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

N°21838116-CAUDACIENNE / CHANTIERS PARIS UA U16 D4.C du 04/11/19

Courriel des deux 2 clubs du 05/11/19.

La Commission note le 1^{er} forfait de l'équipe de Chantier UA.

ANCIENS

N°21606378-VILLIERS ES 11 / MAISONS ALFORT FC 11 Anciens D2.B du 03/11/19

Courrier du club de Villiers du 31/10/19 et de la Ville de Villiers/Marne (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer.

N°21548744-CA VITRY 11 / MINHOTOS DE BRAGA 11 Anciens D2.A du 03/11/19

Courrier de la Mairie de Vitry du 31/10/19 (terrain indisponible).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, ***les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.***

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Les stades de « Roger Couderc » et de « Georges Gosnat » sont indisponibles, ***pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulées sur ces terrains.***

Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. ***La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.***

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

1^{er} et 11 novembre,

Du 21 décembre au 5 janvier inclus

Le 13 avril,

1, 8 et 21 mai

Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.

Le club pourra demander une inversion des matchs après accord de leurs adversaires (via footclub) ou trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.

(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 04/11/2019

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mmes POLICON – FAUTRA - MM. ALVES – GUERCHOUN - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2019 / 2020

JEUNES

U 20 ESPOIR 1

ST MANDE FC / SUCY FC

Du 27/10/2019

Réserve du club de **ST MANDE FC** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **SUCY FC** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors délais.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors délais », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **SUCY FC** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 4 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2019 / 2020 à savoir :

DIAKO	Alassane
GUETTATFI	Yanis
POMMIER	Warren
PASCALIN	James

Considérant que le club de **SUCY FC** a fait figurer **plus de 2 joueurs « mutation hors période »** et est donc en infraction avec l'article 160 du RG de la FFF, la commission dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU** par pénalité au club de **SUCY FC (-1 point, 0 but)** pour en attribuer le gain au club de **ST- MANDE FC (3 points, 1 but)**.

Débit SUCY FC : 50 €

Crédit ST- MANDE FC : 43,50 €

SENIORS

SENIORS – D1

BONNEUIL CSM / PUC

Du 13/10/2019

Demande d'évocation du club de **BONNEUIL CSM** par courriel du 22/10/2019 sur la participation et la qualification du joueur **KONATE Abassi** du club de **P U C** susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.
Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **PUC** informé le 24/10/2019 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 01/10/2019 de 3 matchs fermes de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de championnat SENIORS D1 disputée le 22/09/2019 contre VITRY ES avec l'équipe PUC 1.

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 23/09/2019 a été publiée dans FOOT 2000 le 03/10/2019 et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière,

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe 1 du PUC,**

Considérant que le joueur mis en cause n'a purgé que partiellement sa sanction en ne participant pas aux rencontres suivantes :

-le 29/09/2019 contre ASF PEROU en COUPE VDM

-et le 06/10/2019 contre LUSITANOS US (2) en Seniors D1.

Considérant que conformément à l'article 147.2 des RG de la FFF, une évocation ne peut pas remettre en cause un résultat homologué de droit le trentième jour à minuit si aucune instance le concernant est en cours.

Considérant qu'il ne pouvait donc ne pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **BONNEUIL CSM au club de PUC puisqu'il était encore en état de suspension.**

En conséquence, la commission dit que le joueur **KONATE Abassi** du club de **PUC** ne pouvait pas prendre part à la rencontre en rubrique et **décide donc match perdu par pénalité au club du PUC (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de BONNEUIL CSM (3 points, 0 but).**

Débit PUC : 50 €

Crédit BONNEUIL CSM : 43,50€

De plus, **la commission inflige :**

- **une amende de 50 euros au club de PUC pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière,**

- **à M. KONATE Abassi, joueur du club de PUC une suspension de un match de suspension ferme à compter du 11/11/2019, pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension (article 226.5 des RG de la FFF).**

ANCIENS

ANCIENS – COUPE VDM
VILLIERS ES / CRETEIL UF 12
Du 27/10/2019

Réserve du club de **VILLIERS ES** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CRETEIL UF (12)** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.
Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

BELHOCINE	Redouane
MEKHALFA	Hakim
LACHGAR	Saïd
GOMIS	Montero

du club de **CRETEIL UF 12** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 20/10/2019 **contre le club de MANDRES PERIGNY en championnat ANCIENS R3.**

Par ces motifs, la commission dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du VDM, **dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de CRETEIL UF (12) pour en attribuer le gain à VILLIERS ES et se trouve qualifié pour la suite de la compétition.**

Débit CRETEIL UF :	50€
Crédit VILLIERS ES :	43, 50€

La commission transmet le dossier à la commission des coupes.

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mercredi 05 Novembre 2019

Président : M. Combal

Présents : MM. Champion, Boussard, Lefevre

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM et Amitié	<i>1^{er} Tour</i>	09/11/2019	Tirage effectué
	<i>2^{ème} Tour</i>	30/11/2019	Tirage le 19/11/2019
	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 District	Cadrage	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	08/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	06/06/2020	
U 16 VDM	<i>2^{ème} Tour</i>	10/11/2019	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 03/12/19
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
Finale	07/06/2020		
U 16 Amitié	<i>Cadrage</i>	10/11/2019	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 District	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	09/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
U 18 VDM	<i>2^{ème} Tour</i>	10/11/2019	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
Finale	07/06/2020		
Seniors VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
Séniors Amitié	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	

C.D.M	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	16/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Anciens	<i>2^{ème} Tour</i>	15/12/2019 (modifié)	Tirage le 19/11/2019
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Entreprise	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	<i>½ finale</i>	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
		Finale	06/06/2020

1^{er} appel de feuille de match : U16 district : 22053728 : Choisy le Roi AS / Val de Fontenay AS du 27/10/19

Information Générale

Courrier de VITRY CA.

La Commission note que vos matchs U14 (1) et (2) se joueront à 15h30. Prévenir vos adversaires.

Séniors Val de Marne

22093173-Valenton CS / Boissy FC 2^{ème} tour du 27/10/19

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, *La Commission décide match perdu pour erreur administrative à Valenton CS (article 20.6 des RSG du District 94).*

L'équipe de Boissy FC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U16 Amitié

22016539-Choisy le Roi AS (2) / Thiais FC (2) 1^{er} tour du 17/10/19

Thiais FC (2) étant forfait général en championnat, l'équipe de Choisy le Roi AS (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

22131545-Champigny FC (2) / VGA St Maur (2) Cadrage du 10/11/19

Compte tenu du forfait général du Champigny FC (2) en championnat, ce match est annulé.

L'équipe de VGA St Maur (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U16 District

22053747-Ormesson US / Villeneuve St Georges FC 1^{er} tour du 27/10/19

Lecture de la feuille de match, *la commission enregistre le forfait de Villeneuve ST Georges FC.*

L'équipe d'Ormesson US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

22111027-CFF Paris (3) / Vincennes CO (3) 1^{er} tour du 09/11/19

Compte tenu de l'indisponibilité des installations du CFF Paris. La Commission reprogramme cette rencontre le 13/11/19 à 16h00. Dans la mesure où les installations du CFF Paris seraient indisponibles, la rencontre sera automatiquement inversée.

U14 District

22009194-Villeneuve St Georges FC / Hay les Roses CA 1^{er} tour du 02/11/19

Courrier du CA l'Hay les Roses. *La Commission réclame la feuille de match.*

22009197-ASOMBA / Villecresnes ASPTT 1^{er} tour du 02/11/19

Courrier de Villecresnes ASPTT. *La Commission réclame la feuille de match.*

Anciens Val de Marne

Compte tenu d'une journée de championnat programmée le 08/12/19, le 2^{ème} tour aura lieu le 15/12/19. Les clubs de D1 seront exempts.

22093252-Villiers ES / Créteil UF 1^{er} tour du 27/10/19

En retour des SR, la commission prend note.

L'équipe de Villiers ES est qualifiée pour la suite de l'épreuve

Courrier de Suprêmes Béliers

La commission prend bonne note de vos remarques

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 05 novembre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, COMBAL Jean-Jacques

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

A ce jour aucune réception d'attestation municipale supplémentaire de mise à disposition des installations hormis 2 clubs !!!

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

22107634 - RUNGIS FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 Futsal D1. du 11/11/2019

Demande de modification de RUNGIS FUTSAL 2 via Footclub acceptée par équipe adverse, report de la rencontre au 18/11/2019 à 21h.

La commission donne son accord.

FUTSAL D2

22107633-VSG FUTSAL / AS HAY 94 FUTSAL Futsal D1 du 08/11/19

Match reporté. Match de Coupe de France à moins de 24 heures.

Prévenir vos adversaires.

22058991 – ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 / BOISSY UJ 1 Futsal D2. du 05/11/2019

Courriel d'ULTRA FUTSAL CLUB 94 du 31/10/19, informant d'un match de Coupe Nationale Futsal le même jour. ***La commission reporte la rencontre au 12/11/2019.*** Prévenir l'équipe adverse.

22058989 – KB FUTSAL 3 / CHEVILLY ELAN 2 Futsal D2 du 26/10/2019

Réception de la feuille de match sur papier libre avec présence de l'arbitre de la rencontre et de l'équipe visiteuse, absence de l'équipe recevante KB FUTSAL 3.

La commission enregistre le premier forfait de KB FUTSAL 3.

-Rappel-

22107622 - B2M FUTSAL 3 / VIKING CLUB PARIS 1 D1 du 26/10/2019

La commission reprogramme ce match le 30/11/2019.

22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1. du 23/11/2019

Courriels de B2M FUTSAL et de la municipalité de Le Perreux sur Marne nous informant de la non disponibilité du gymnase du 22/11 au 25/11 pour une manifestation locale.

La commission reporte la rencontre au samedi 21 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.

22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 19/10/2019

Courriel du 14/10/19 de Viking club Paris demandant le report de la rencontre (*motif : Gymnase non disponible par la municipalité*) et réception de l'attestation municipale après le vendredi 17h00 (*merci de préciser le jour et l'heure des matchs pour toute la saison*).

La commission reporte la rencontre le 21/12/2019. Prévenir l'équipe adverse.

22107619 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 D1. du 25/10/2019

Demande de modification via Footclubs acceptée par le club adverse.

Accord des deux clubs, la commission note que cette rencontre aura lieu le 09/12/2019 à 21h15 au gymnase ISSAURAT.

22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 07/11/2019

Courriel du 16/10/19 du service des sports de la municipalité de Villejuif nous informant de l'indisponibilité du gymnase Boniface du 21/10 au 07/11/19.

La commission reporte la rencontre au 05/12/19. Prévenir l'équipe adverse

22058992 – BOISSY UJ / BOISSY UJ 2 D2 du 25/10/19

Courrier du club de Boissy UJ du 21/10/19. ***La Commission reporte la rencontre au 30/11/19***

22058991 – NOGENT US 94 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 D2. du 25/10/2019

Courriels de NOGENT US 94 et de la municipalité nous informant de la non disponibilité du gymnase suite à une rupture de canalisation. ***La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019.*** Prévenir l'équipe adverse.

22058986 – BOISSY UJ 2 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2. du 19/10/2019

La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 06 Novembre 2019

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-**Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match**, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} Appel de Feuille de Match manquante :

U14 D5.A : ST MANDE FC (2) / CHEVILLY LARUE EL. (2) – n° match : 22014865

2^{ème} Appel de Feuille de Match manquante :

SENIORS D4.A : CHEVILLY LARUE EL. (3) / PHARE ZARZISSIEN du 20/10/2019 – n° match : 21838900

U18 D1 : ALFORTVILLE US / MAISONS-ALFORT FC du 20/10/2019 – n° match : 21493118

U18 D3.A : CHEVILLY LARUE EL. / MAISONS-ALFORT FC (2) du 20/10/2019 – n° match : 21551274

U14 D5.B : CHAVILLY LARUE EL. (3) / VALENTON FA (2) du 19/10/2019 – n° match : 22014980

Non envoi de la Feuille de Match après 2 appels de feuille de match manquante (article 40.1 des RSG du 94) :

U20 E1 : CHEVILLY LARUE EL. / ST MANDE FC du 13/10/2019 – n° match : 22038134

U14 D4 : CHOISY AS (3) / FONTENAY US (3) du 12/10/2019 – n° match : 21592516

MATCH(S) REMIS A JOUER LE MERCREDI 04 DECEMBRE 2019**Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer à une autre date avant le 15/12/19****U20 E1**

22038148 – ULTRA MARINE AS / ST MAUR VGA du 27/10/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 DECEMBRE 2019**Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine****U16 D2**

21549845 – GOBELINS FC (4) / CHARENTON CAP du 06/10/2019

U16 D3.B

21550118 – LUSITANOS US (2) / VILLIERS ES du 20/10/2019

U16 D4.C

21838102 – VALENTON FA / CHANTIERS UA (2) du 27/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 18 JANVIER 2020**Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine****U14 D.B**

CACHAN CO (2) / CHANTIERS UA (2) du 19/10/2019

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.****Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :**

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 21/10/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
VITRY CA (3)	22/09/2019		
SENIORS D3			
BANN ZANMI	22/09/2019		
ASPTT VILLECRESNES	06/10/2019		
SENIORS D4			
MIMOSA MADA SPORT	06/10/2019		
PHARE ZARZISSIEN	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2019		
VAL DE FONTENAY AS	22/09/2019		
VALENTON CS	22/09/2019		
U20 E1			
CHEVILLY LARUE EL.	13/10/2019		
CDM D1			
SUPREMES BELIERS	22/09/2019		
ANCIENS D1			
IVRY US	22/09/2019		
ANCIENS D3			
IVRY US (12)	22/09/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	22/09/2019	06/10/2019	
ST MAUR VGA (2)	22/09/2019		
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	22/09/2019	06/10/2019	
U 16 D2			
GOBELINS FC (4)	22/09/2019		
IVRY US (2)	22/09/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	06/10/2019		
VITRY CA (2)	29/09/2019	E-FOOT 94 n°509	

U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	29/09/2019		
CHEVILLY LARUE EL (2)	29/09/2019		
CHANTIERS UA (2)	06/10/2019		
FONTENAY US (3)	29/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	29/09/2019		
VILLIERS ES (2)	29/09/2019		
U14 D2			
VAL DE FONTENAY AS	05/10/2019		
U14 D3			
PUC (2)	21/09/2019		
CHENNEVIERES SCC	05/10/2019		
U14 D4			
GOBELINS FC (5)	21/09/2019	28/09/2019	05/10/2019
ECOLE PLESSEENNE	28/09/2019		
FONTENAY US (3)	28/09/2019	05/10/2019	12/10/2019
MAISONS-ALFORT FC (3)	21/09/2019		
MAROLLES FC	28/09/2019		
OL. CLUB IVRY	21/09/2019		
VILLENEUVE ABLON US (2)	05/10/2019		
U14 D5			
CFF PARIS (3)	12/10/2019		
SENIORS FEMININES D1			
CACHAN CO (2)	28/09/2019		
CRETEIL-LUSITANOS US (2)	05/10/2019		
PARIS FEMININ FC	28/09/2019		

ANNEXES

AMENDES

Club :		512666		CHANTIERS PARIS U.A.					
Dossier :	18985157	du	06/11/2019	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	21838116	03/11/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			05/11/2019	05/11/2019		40,00€	
								Total :	40,00€

Club :		516843		CHEVILLY LA RUE ELAN					
Dossier :	18983944	du	05/11/2019	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	21551274	20/10/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			05/11/2019	05/11/2019		100,00€	
								Total :	100,00€

Club :		864163		CLUB SPORTIF DE VALENTON					
Dossier :	18985290	du	06/11/2019	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	21838995	03/11/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/11/2019	05/11/2019		9,50€	
								Total :	9,50€

Club :		546194		DECLIC CHOISY LE ROI					
Dossier :	18984269	du	05/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	21785922	20/10/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			05/11/2019	05/11/2019		9,50€	
Dossier :	18984271	du	05/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	21785922	20/10/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	81	Absence Arbitre Central sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			05/11/2019	05/11/2019		8,00€	
								Total :	17,50€

Club :		581812		KREMLIN BICETRE FUTSAL					
Dossier :	18985180	du	06/11/2019	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	22058989	26/10/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			05/11/2019	05/11/2019		40,00€	
								Total :	40,00€

Club :		500025		PARIS UNIVERSITE CLUB					
Dossier :	18983912	du	05/11/2019	Seniors D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	21492989	13/10/2019		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :		A inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			05/11/2019	05/11/2019		50,00€	

Total :	50,00€
---------	--------

Club :	535547	SANTENY SP.L.
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	18985130	du	06/11/2019	U16 D4 (94)/Phase Unique	Poule C	21838109	06/10/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		05/11/2019	05/11/2019		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.
---------------	---------------	-----------------------------------

Dossier :	18984255	du	05/11/2019	Coupe District U16 (94)/Phase 1	Poule Unique	22053747	27/10/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		05/11/2019	05/11/2019		40,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Total Général :	306,50€
-----------------	---------